Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_119-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_119 Tarifs municipaux 2026
Rapporteur : P. Jacqueminot

Les documents sont joints à la note :

- Tarifs associations et particuliers
- Tarifs médiathèque et ludothèque
- Tarifs L'ESTRAN
- Tarifs occupation temporaire du domaine public
- Tarifs cimetière

Il est à noter que les tarifs de la médiathèque et de la ludothèque restent inchangés.
Pour L'ESTRAN, les tarifs restent également inchangés exceptés pour les organismes à but lucratif extérieurs à Guidel où le tarif de location est doublé.

Les tarifs aux associations restent stables.

Concernant l'occupation du domaine public, il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 2% pour 2026 et l'ajout de 4 nouveautés.
Concernant les tarifs du cimetière, certains tarifs sont maintenus, d'autres augmentent entre 0,79 et 2,14% et une prestation de 8%.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_119-DE

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs municipaux 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Commission culture, animations, jumelage et manifestations du 20 novembre 2025,

VU la Commission Travaux, urbanisme, environnement et transitions du 19 novembre 2025,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 24 novembre 2025,

APPROUVE les tarifs municipaux 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.